

4 AOÛT 2020 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue en visioconférence publique, le mardi 4 août 2020, à 18 h 30, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREAULT, MAIRESSE
M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N^O 1
M. JEAN OUELLET, DISTRICT N^O 2
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N^O 3
M. RÉMI BÉLANGER, DISTRICT N^O 5
M^{ME} MIREILLE ASSELIN, DISTRICT N^O 6

EST AUSSI PRÉSENT : M. RÉJEAN MARSOLAIS, GREFFIER
ET ADJOINT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et monsieur Réjean Marsolais, greffier et adjoint à la direction générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 18 h 33.

2020-08-262 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 906-1-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 906-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 153 708 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 153 708 \$ POUR DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET D'ASPHALTAGE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX : RUE DU LAC-ROUGE NORD, 2^E RUE DU LAC-ROUGE NORD, RUE DU LAC-LONG SUD, RUES DES ÉRABLES, LAFOND, DU LAC-MARCHAND ET CÔTE SAINT-PAUL AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES**
- 4. REJET OFFRE ENTRETIEN HIVERNAL DES RUES 2020 – CIRCUIT SUD**
- 5. FIN D'EMPLOI – COORDONNATRICE DES LOISIRS – POSTE TEMPORAIRE – MADAME MARIE-PIERRE LAFOND**
- 6. EMBAUCHE – POSTE DE COORDONNATRICE DES LOISIRS – MADAME BÉNÉDICTE CLÉROUX**
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT)**
- 8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 906-1-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 906-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 153 708 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 153 708 \$ POUR DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET D'ASPHALTAGE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX : RUE DU LAC-ROUGE NORD, 2^E RUE DU LAC-ROUGE NORD, RUE DU LAC-LONG SUD, RUES DES ÉRABLES, LAFOND, DU LAC-MARCHAND ET CÔTE SAINT-PAUL AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES

Le conseiller Charles-André Pagé dépose un avis de motion et un projet du règlement numéro 906-1-2020 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 906-1-2020 modifiant le règlement numéro 906-2020 décrétant une dépense de 2 153 708 \$ et un emprunt de 2 153 708 \$ pour des travaux de rechargement et d'asphaltage sur les chemins municipaux : rue du Lac-Rouge Nord, 2^e rue du Lac-Rouge Nord, rue du Lac-Long Sud, rues des Érables, Lafond, du Lac-Marchand et Côte Saint-Paul ainsi que tous les travaux connexes.

2020-08-263

4. REJET D'OFFRE D'ENTRETIEN HIVERNAL DES RUES 2020 – CIRCUIT SUD

ATTENDU QUE la municipalité de saint-Alphonse-Rodriguez a procédé à un appel d'offre pour l'entretien hivernal des rues;

ATTENDU QU' un seul soumissionnaire a répondu à la demande de la municipalité pour le Circuit Sud;

ATTENDU QU' il y a eu une rencontre avec le seul soumissionnaire, Déneigement M. Robillard 9117-6834 Québec inc. mais qu'aucun consensus n'est intervenu;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez rejette la soumission déposée de l'entrepreneur Déneigement M. Robillard 9117-6834 Québec inc. pour l'entretien hivernal des rues du Circuit Sud, compte tenu du coût excessif pour l'exécution des travaux;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le greffier et adjoint à la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-08-264

5. FIN D'EMPLOI – COORDONNATRICE DES LOISIRS – POSTE TEMPORAIRE – MADAME MARIE-PIERRE LAFOND

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2020-03-101 le conseil municipal ratifiait l'embauche temporaire de madame Marie-Pierre Lafond au poste temporaire de coordonnatrice aux loisirs jusqu'à l'attribution permanente du poste de coordonnateur des loisirs;

ATTENDU QUE le processus d'embauche permanente tire à sa fin;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

DE mettre fin au lien d'emploi avec madame Marie-Pierre Lafond en date du 21 août 2020 et de la remercier sincèrement d'être venue nous prêter main forte, à pied levée, et d'avoir dû prolonger son contrat de plus de 5 mois dans des circonstances exceptionnelles engendrées par la pandémie provoquée par le COVID-19;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le greffier et adjoint à la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-08-265 6. EMBAUCHE – POSTE DE COORDONNATRICE DES LOISIRS – MADAME BÉNÉDICTE CLÉROUX

ATTENDU le départ de la titulaire de ce poste régulier;

ATTENDU les besoins de l'organisation;

ATTENDU les entrevues menées par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de madame Bénédicte Cléroux au poste régulier, à temps plein, de coordonnatrice aux Loisirs, à compter du 31 août 2020, aux conditions prévues à la convention collective, à l'échelon 1 de ce poste, le tout assorti d'une période de probation de quatre-vingt-dix (90) jours travaillés, tel que prescrit par la convention collective, ainsi que d'une semaine de vacances qui pourra être utilisée dans les six mois suivant la probation;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le greffier et adjoint à la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT)

Madame la mairesse et les membres du Conseil répondent aux questions des contribuables.

2020-08-266 8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE la séance est levée. Il est 18 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ISABELLE PERREAU
MAIRESSE

RÉJEAN MARSOLAI, G.M.A.
GREFFIER ET ADJOINT À LA DIRECTION
GÉNÉRALE

